

L'Argentine, un nouveau front pionnier pour les Français d'Algérie?

Anne Dulphy

▶ To cite this version:

Anne Dulphy. L'Argentine, un nouveau front pionnier pour les Français d'Algérie?. Déracinés, exilés, rapatriés? Fins d'empires coloniaux et migrations, Peter Lang, p. 149-169, 2020, Pour une histoire nouvelle de l'Europe, 9782807613478. hal-04566929

HAL Id: hal-04566929 https://hal.science/hal-04566929v1

Submitted on 2 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Argentine, un nouveau front pionnier pour les Français d'Algérie?

En préambule, pourquoi ce titre ? Dans la confrontation de la mémoire et de l'histoire des Pieds-Noirs, on connaît le débat qui s'est noué autour du récit pionnier. Celui-ci s'inscrit dans une tradition mémorielle apparue dans la première moitié du XX siècle, lors des centenaires de 1830 et 1848 pour valoriser la mise en valeur du territoire algérien, puis cristallisée après 1954 et surtout 1962 pour réfuter les accusations de spoliation. D'un point de vue strictement historique, le terme, emprunté au Far West américain, est assez impropre à la colonisation de l'Algérie puisqu'il renvoie au défrichement et à l'exploitation de terres incultes et inhabitées par des colons isolés¹, mais pour les intéressés il résume la trajectoire des ancêtres venus s'y installer au XIX siècle²: le déracinement, le goût du risque malgré ou à cause du dénuement, le défrichement, le travail persévérant en dépit de conditions pénibles, l'enracinement... Aussi les Français d'Algérie partis en Argentine, et plus largement dans les pays neufs, après l'indépendance ont-ils eu le sentiment de mettre leurs pas dans ceux du « premier homme », en quelque sorte d'être dignes de leur lignée, d'autant plus qu'ils redonnaient son sens originel au mot colon désormais entaché d'une connotation péjorative. Dans leurs entretiens avec Geneviève Verdo³, avec Isabel Santi⁴, les argelinos d'Argentine ont explicitement revendiqué la fierté d'avoir eu à accomplir ce qui n'avait pas été demandé à leurs parents, nés dans une Algérie déjà urbanisée et mise en culture : « Nous, les Pieds-noirs, nous sommes des pionniers ».

L'Argentine est une des destinations de la diaspora consécutive à l'indépendance, avec l'Espagne, le Canada, Israël, l'Australie..., et même de lointains territoires d'outre-mer comme la Nouvelle-Calédonie. Le flux y a été très limité, au contraire de celui vers l'Espagne et plus spécifiquement la région d'Alicante où la colonie ainsi formée a représenté – selon les mots du consul adjoint – « l'effectif d'une

¹ E. Savarese, L'invention des Pieds-Noirs, Biarritz, Séguier, 2002.

² M. Baussant, « Exils et construction de la mémoire généalogique : l'exemple des Pieds-noirs », *Pôle Sud*, 2006/1, n° 24, p. 29-44.

³ G. Verdo, « Les Français d'Afrique du nord en Argentine. Bilan provisoire d'une migration (1964-1988) », mémoire de maîtrise soutenu à Paris 1 en 1989.

⁴ I. Santi, « Evocando la emigración a la Argentina de los fraceses 'pieds-noirs' de Argelia », *Amérique latine*. *Histoire et mémoire*. *Les cahiers ALHIM* (en ligne), 9, 2004.

petite ville de province »⁵. En Argentine, au contraire, l'implantation a été extrêmement ténue – entre 600 et 800 personnes – et très dispersée. L'étudier présente néanmoins de l'intérêt parce qu'il s'agit d'un cas unique de migration organisée, d'où un corpus archivistique abondant permettant de suivre chacune des implantations jusqu'en 1973, année où il fut mis fin à la mission d'assistance du Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) débutée en 1965. Malgré la consultation de témoignages⁶, la nature de la documentation sur laquelle elle est fondée biaise sans conteste cette brève présentation qui, somme toute, ne constitue qu'une première approche penchant autant vers l'histoire d'un groupe social que vers celle d'une politique à destination de ceux qui, puisqu'il fallait quitter l'Algérie, s'expatrier, ont opté pour l'exil lointain.

Il ne sera donc pas question ici des quelques anciens de l'OAS – le colonel Gardes, le général Gardy et ses proches, le capitaine de Gorostarzu – qui prirent en 1963 la direction de la « terre d'accueil » argentine et y menèrent plus ou moins durablement une vie discrète. Leur trajectoire a fait l'objet de plusieurs études⁷, dans lesquelles on apprend que certains membres de l'OAS sont néanmoins parvenus à figurer sur la liste des candidats à l'émigration, notamment Jean-Pierre Roquès et Bertrand de Perseval ; le premier, impliqué dans l'attentat du Petit-Clamart, se glissa dans le groupe de colons de Saucesito et le second, ancien agent de liaison de l'organisation, s'installa à Corrientes. Quoi qu'il en soit, perdus à des centaines de kilomètres des grands centres urbains, vivant dans l'anonymat, ils ont tourné la page du militantisme et souhaité comme leurs compatriotes prendre un nouveau départ.

-

⁵ Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), ambassade à Madrid, dossier 803. Du consul adjoint A. de Laluisant, le 2 octobre 1967.

Voir sur ce sujet le dernier chapitre de A. Dulphy, *Entre l'Espagne et la France, l'Algérie des Pieds-Noirs*, Paris, Vendémiaire, 2014, et la contribution de Mariana Dominguez Villaverde dans cet ouvrage.

⁶ Qu'ils aient été recueillis sur le moment par les médias, utilisés par Geneviève Verdo, Enrique Mases (« La immigración francoargelina en la Argentina : la colonización en Valle Azul », *Estudios sociales*, n° 1, 1991) Isabelle Santi, ou mis à disposition du chercheur par le CDHA...

⁷ M. Ranaletti, « L'Argentine, terre d'accueil pour les 'réfugiés politiques' français », in O. Dard et V. Pereira, Vérités et légendes d'une « OAS internationale », Riveneuve éditions, 2013, p. 217-236, et « Un refuge pour ceux qui voulaient tuer le général de Gaulle et la décolonisation : des 'soldats perdus' de l'Algérie française en Argentine », in M. Vaïsse dir., De Gaulle et l'Amérique latine, Fondation Charles de Gaulle, PUR, 2014, p. 163-172.

J. A. Ortiz, *Los pieds noirs en Formosa*, Formosa, Subsecretaría de Cultura de la Provincia de Formosa, 2011. M.-M. Robin, *Les escadrons de la mort. L'école française*, Paris, La Découverte, 2004.

Centré sur la migration organisée, cet article spécifiera d'abord dans quelles conditions et selon quelles modalités elle a été organisée, avant de se pencher sur les implantations elles-mêmes, en allant de l'échec initial à la stabilisation.

Les modalités d'une migration organisée

Une série de facteurs convergents a contribué à cette migration vers l'Argentine. Le premier est bien sûr le désarroi des Français d'Algérie face à la perspective de l'indépendance, dont témoignent les demandes de renseignement reçues à partir de 1961 par l'ambassade à Buenos Aires. Inquiets pour leur avenir, parfois rétifs à regagner une métropole dont ils jugeaient qu'elle les trahissait, ils trouvaient dans la presse des encarts sur les perspectives offertes par les pays neufs, notamment sur le continent latino-américain, publiées par diverses associations ou sociétés privées comme l'ANFANOMA ou l'Office technique d'études économiques et de migrations (OTEM)...

Une telle profusion d'initiatives avait déjà pu être observée entre 1955 et 1958 à propos des Français de Tunisie et du Maroc, avec l'envoi de missions dans plusieurs pays – le Brésil pour le Syndicat professionnel des agriculteurs français en Afrique du nord –, sans résultats probants. Seule une petite dizaine de familles semble avoir tenté l'aventure en Argentine au lendemain de l'indépendance des deux protectorats⁸. Quant aux postes diplomatiques en Amérique latine, sollicités de donner leur avis par le Quai d'Orsay, ils étaient généralement peu encourageants sur les perspectives d'installation, soulignant le caractère souvent éprouvant du climat, les distances considérables séparant les exploitations des centres urbanisés, l'isolement dans des régions mal desservies et sous-peuplées, les terres en friches... Ces difficultés, jointes au manque de moyens financiers et à l'absence de soutien gouvernemental, empêchèrent l'OTEM, dirigé par l'ancien ministre de l'Agriculture Paul Antier, de concrétiser les options prises sur des propriétés argentines. Mais l'active prospection officieuse menée par des émissaires argentins et par divers mouvements, notamment

_

⁸ CADN, BA, 39. De l'ambassadeur à Buenos Aires à la DAEF, le 6 juin 1957.

l'Association pour l'émigration outre-mer, conduisit la représentation diplomatique à souligner les risques d'une « implantation hâtive »9.

A Paris, la position officielle – exprimée dans des instructions récurrentes – a longtemps été de veiller à ne pas favoriser de telles migrations au nom du maintien de la présence française en Afrique du nord¹⁰. Une note de l'administration centrale du Quai, non datée mais postérieure au putsch des généraux, atteste toutefois la prise de conscience du possible problème de recasement de rapatriés et juge opportune une décision de principe sur l'organisation officielle de migrations vers l'Amérique latine plutôt que de laisser l'initiative à des groupements privés ou spéculatifs¹¹. L'absence d'anticipation officielle des retours est bien connue, et il n'est donc pas surprenant qu'il ait fallu attendre octobre 1962 pour qu'un échange ait lieu entre le diplomate tout juste retraité Jean Chauvel, proche du général de Gaulle, accompagné de son collègue en poste à Buenos Aires, et le président Guido au sujet de l'établissement de rapatriés en Argentine¹². La doctrine n'en restait pas moins de ne donner aucun « encouragement officiel » à ce type de migrations, cette fois au nom de la réintégration des rapatriés dans l'économie nationale en manque de main-d'œuvre¹³.

Pourtant, lors de sa réunion du 5 avril 1963, le Conseil interministériel permanent pour les questions concernant les rapatriés admit le principe d'une aide à 100 familles d'agriculteurs désireuses de s'installer à l'étranger, à condition que le pays d'accueil apporte également son concours¹⁴. Enclin à accorder au projet d'émigration une « importance toute particulière »¹⁵, le ministre des Rapatriés avait été conforté par deux faits : d'une part les difficultés d'intégration professionnelle des agriculteurs rapatriés en métropole, et d'autre part la réglementation algérienne sur les biens vacants, en violation des accords d'Evian, aggravée par le décret d'octobre 1963

_

⁹ CADN, BA, 71. Du directeur de la direction des Conventions administratives et des affaires sociales (DCAAS), F. Leduc, à l'ambassadeur à Buenos Aires, le 20 mai 1963.

¹⁰ CADN, BA, 39. Du MAE, direction des Affaires politiques (DAP), à l'ambassadeur à Buenos Aires, le 26 juin 1956

 ¹¹ CADN, BA, 69. Note sur l'immigration française vers l'Amérique du sud, non datée mais à l'évidence de 1961.
12 CADN, BA, 27. Mémorandum français du 29 août 1963.

¹³ CADN, Rosario, 383. Du MAE, DAAS, à l'ambassadeur à Buenos Aires, confidentiel, le 26 septembre 1962. Les consignes officielles de Jean Paul-Boncour peu après sa prise de poste allaient dans le même sens (CADN, BA, 27, note secrète de la direction des Affaires politiques – Amérique – à l'ambassadeur en Argentine, le 13 août 1962).

¹⁴ CADN, BA, 27.

¹⁵ CADN, BA, 69. Trois courriers de R. Boulin en ce sens le 13 novembre 1961, apportant de ce fait son soutien à l'OTEM, au MAE, M. Couve de Murville, au ministre de l'Industrie, au secrétaire d'Etat aux Finances.

plaçant les exploitations agricoles dans cette catégorie. Dans un document préparatoire à la réunion du 5 avril, ce ministère envisageait même l'émigration à l'étranger de 7 000 familles, dont la moitié vers Israël, chiffres jugés « sans aucun rapport avec la réalité » par le Quai¹⁶. Seule la piste argentine fut finalement retenue : une mission d'information par un expert du ministère de l'Agriculture fut diligentée durant l'été 1963, et il fut décidé d'engager des négociations à l'échelon gouvernemental pour rendre contractuelles les modalités de la coopération.

Or, dans le même temps, l'engagement de l'Argentine tardait à se concrétiser. Son intérêt était pourtant indéniable, la presse s'enflammant à la perspective de l'arrivée de « milliers de familles »¹⁷, les autorités en attendant à la fois un renfort de peuplement européen et, conformément à l'idéologie *desarrollista*, la mise en valeur moderne de terres inexploitées¹⁸, à l'image du président intérimaire José María Guido qui envisageait très favorablement une implantation dans sa région du Río Negro. Le décret du 27 juin 1961 sur le régime spécial d'admission en franchise des biens nécessaires à l'installation des immigrants européens résidant ou ayant résidé en Afrique, reconduit le 4 octobre 1963¹⁹, devait avoir un rôle incitatif. Mais l'instabilité de la vie politique retarda les négociations bilatérales et expliqua, après l'élection présidentielle du 12 octobre 1963, la réticence argentine à accorder à la migration française des avantages spécifiques outrepassant les décrets²⁰.

La difficile mise au point de la convention franco-argentine sur l'immigration et l'établissement de colons français rapatriés en fit foi. Signée le 19 octobre 1964, elle s'appliquait plus spécifiquement aux « agriculteurs... organisés en groupes coopératifs de caractère agricole ou agro-industriel » (art. 1). Cette disposition réservant le bénéfice du régime spécial d'immigration aux groupes constitués avait déjà été ajoutée

-

¹⁶ CADN, BA, 27. Document préparatoire du ministère des Rapatriés, le 2 avril 1963, et note annexée de F. Leduc, directeur de la DAAS, le 9 octobre 1963.

¹⁷ CADN, BA, 69. Article dans *La Razón*, traduction non datée. Dans *La Nación*, Pierre Mas, délégué de l'Association française des rapatriés algériens, parle de 25 000 familles soit 100 000 personnes le 19 septembre 1962

¹⁸ CADN, BA, 39. De l'ambassadeur à Buenos Aires à la DAEF, le 6 juin 1957.

¹⁹ Texte du décret n° 8732 dans CADN, BA, 27.

²⁰ CADN, BA, 70. De l'ambassadeur C. de Margerie à MAE, DCAAC, le 22 novembre 1963.

lors de la prorogation du décret en 1963²¹, de manière à imposer une validation des plans de colonisation par les autorités argentines compétentes et à éviter les initiatives personnelles mal étudiées²² ; le gouvernement français en attendait la sécurité d'une garantie collective. Il déclarait prendre à sa charge le transport des émigrants (art. 3) et apporter l'aide financière nécessaire à l'acquisition de l'équipement agricole – bétail, semences, matériel (art. 2). En contrepartie, celui de Buenos Aires assurait le libre transfert en France des arrérages et des intérêts de ces prêts (art. 8), une concession difficilement arrachée. Outre les biens personnels (art. 4), il permettait l'entrée en franchise de droits et taxes au bétail, aux semences, au matériel agricole, aux véhicules, dans la limite de 200 000 francs par famille, éventuellement 250 000, ainsi que d'un véhicule utilitaire d'une valeur inférieure à 15 000 francs ; objets d'un droit de gage au premier rang en faveur de l'Etat argentin pendant 5 ans, période durant laquelle ils ne pouvaient être ni vendus, ni transférés, ni cédés, ces biens devaient être embarqués dans un délai de 360 jours à compter de la date d'arrivée en Argentine, un délai ultérieurement prolongé à plusieurs reprises²³. Le gouvernement fédéral de Buenos Aires s'engageait enfin à « s'efforcer de pourvoir, dans toute la mesure du possible, aux nécessités de l'infrastructure de chaque organisation coopérative, de manière à assurer, dans les limites de sa compétence, l'hygiène et l'instruction publique pour les habitants, ainsi que la circulation et la commercialisation des produits » (art.9). Par cette formule contournée qui visait à ne pas outrepasser les prérogatives des autorités provinciales en matière d'infrastructures, il évitait de s'engager à rendre les propriétés aisément accessibles. Plusieurs dispositions du projet français n'ont pas été retenues, notamment la garantie contre l'expropriation et l'exonération temporaire des impôts - pourtant initialement envisagée du côté argentin, au moins au niveau fédéral²⁴.

L'accueil officiel et médiatisé que l'Argentine avait réservé au premier contingent, le 20 janvier 1964²⁵, ne doit donc pas occulter ses concessions limitées quelques mois plus tard – essentiellement douanières en définitive²⁶ –, avec de lourdes conséquences pour les rapatriés en matière de fiscalité foncière provinciale

²¹ CADN, BA, 27. Note du 22 octobre 1963.

²² CADN, BA, 27. De l'ambassadeur J. Paul-Boncour à la direction d'Afrique, le 15 octobre 1963.

²³ Il fut ainsi prolongé de 120 jours à la demande de la France par décret le 3 février 1965.

²⁴ CADN, BA, 70. Mémorandum argentin, le 29 août 1963.

²⁵ CADN, BA, 71. De l'ambassadeur C. de Margerie à la DAAS, le 21 janvier 1964.

²⁶ CADN, BA, 70, le 22 janvier 1964.

notamment. Il est vrai que, « pour des motifs d'ordre politique »²⁷, le ministre des Rapatriés François Missoffe avait quant à lui convaincu son gouvernement de précipiter les premiers départs²⁸, malgré les réserves des Finances et des Affaires étrangères du fait de l'incertitude sur les garanties offertes (le montant de la franchise douanière en particulier²⁹) et sur l'issue des négociations bilatérales, privant ainsi les négociateurs français de moyens de pression sur leurs interlocuteurs argentins. L'échec des premières implantations résulte en partie de ce double contexte.

Les implantations, de l'échec à la stabilisation

Second volet de cette présentation, l'étude des implantations peut être menée à partir des rapports de mission rédigés par la délégation du BDPA à partir de fin 1964. En lien avec les Affaires étrangères chargées de gérer la question des expatriés du fait de la disparition du ministère dédié aux rapatriés lors du remaniement de juillet 1964, elle avait été envoyée ponctuellement pour tenter de trouver une solution aux graves problèmes connus par les premiers groupes ; la mission d'assistance technique fut structurée en juillet 1965, puis régulièrement reconduite jusqu'à début 1973. Ses rapports détaillés permettent de distinguer trois séquences : la déroute initiale, à l'origine de l'éclatement des groupes et de migrations internes ; la recherche de solutions ; la stabilisation progressive.

La première vague de 1964 s'est répartie entre trois provinces frontalières situées au nord-est du pays (cf. la première carte), exprimant ainsi – selon l'expert du BDPA – son « esprit frontière » ou pionnier³⁰. Le contingent arrivé fin janvier s'est immédiatement scindé en deux, les uns s'installant sur 21 000 ha à Saucesito, dans l'Entre Ríos, les autres sur 8 000 ha à La Palmira, dans la province de Corrientes. Les 42 colons de Saucesito furent emblématiques de la désillusion immédiate des arrivants devant l'absence d'installation, de défrichement, de matériel, d'argent, pour une part à

²⁷ CADN, BA, 70. Lettre de l'ambassadeur au ministre des Relations extérieures et du culte, le 16 décembre 1963. ²⁸ CADN, BA, 70, le 30 novembre 1963.

²⁹ Limitée à 10 000 dollars dans le décret, augmentée à 30 000 dollars pour ces groupes, fixée à 40 000 dans la convention.

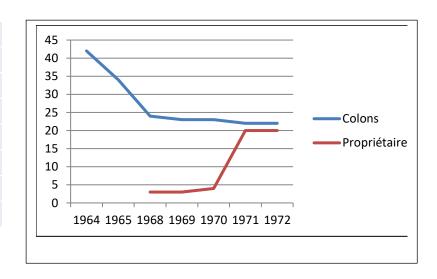
³⁰ CADN, BA, 72. Rapport préliminaire sur les implantations d'agriculteurs français en Argentine, BDPA, fin 1964.

cause de négligences des chefs de groupe³¹; en résultèrent des tensions avec l'ambassade, occupée 3 jours pour exiger le paiement de l'allocation de subsistance, et l'affrontement virulent de deux clans. Aussi fut-il décidé de stopper la migration jusqu'au voyage du général de Gaulle en Amérique latine, en octobre, et jusqu'au règlement du problème. A La Palmira, un groupe de 23 colons issu de ce même contingent initial s'est installé sur des terres fiscales, c'est-à-dire du domaine provincial; il se scinda vite en deux coopératives avec de s'éparpiller. Arrivé en mars, le groupe Thurin composé de 40 familles oranaises s'installa sur 20 000 ha de terres domaniales dont la province de Formosa, à Cattaneo Cué - Misión Tacaaglé, près de la frontière avec le Paraguay; les dures conditions de vie dans cette région subtropicale isolée et inhospitalière, les terres inaccessibles, les défrichements à la main faute de matériel, provoquèrent des tensions entre les colons et les autorités provinciales, les premiers attendant que les promesses faites soient tenues, les secondes comprenant mal que des immigrants européens soutenus par leur pays soient obligés d'obtenir un certificat d'indigence pour faire hospitaliser l'un des leurs.

Evolution des principales implantations

Entre Ríos

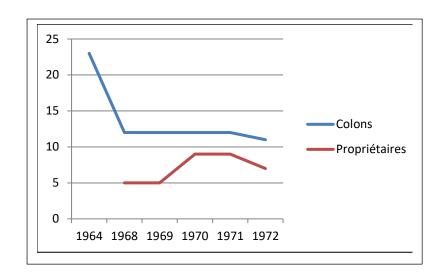
	Colons	Propriétaires
964	42	
1965	34	
1968	24	3
1969	23	3
1970	23	4
1971	22	20
1972	22	20



³¹ Le dossier CADN, BA, 74, est exclusivement consacré à ce groupe, sur lequel figurent des documents dans bien d'autres cartons naturellement.

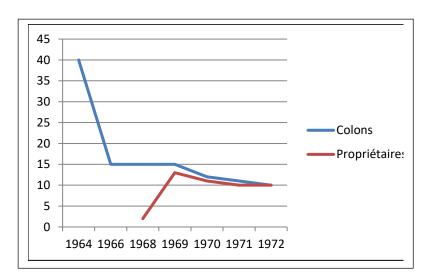
Corrientes

	Colons	Propriétaires
1964	23	
1968	12	5
1969	12	5
1970	12	9
1971	12	9
1972	11	7



Formosa

	Colons	Propriétaires	
1964	40		
1965	?		
1966	15		
1968	15	2	
1969	15	13	
1970	12	11	
1971	11	10	
1972	10	10	



Face au constat de ces déconvenues initiales, un faisceau convergent d'explications peut être dégagé. L'arrivée précipitée et insuffisamment préparée des premiers groupes a certainement compromis d'emblée leur situation. Elle résultait à la fois de l'imprévoyance excessive des colons eux-mêmes, pressés de reconstruire leur vie dans un pays neuf dont ils avaient une vision très idéalisée et trop semblable à l'Algérie, et de la volonté du ministère des Rapatriés, déjà évoquée, que la transition en métropole soit la plus brève possible pour ces agriculteurs dans l'attente d'une réinstallation à l'étranger. Du reste, en mai 1964, François Missoffe jugeait utile de spécifier qu'il n'était « pas possible de reprocher à l'Etat (ce) départ prématuré »,

arguant qu'il avait été autorisé sur la base des séjours de prospection et des plans de financement des intéressés³².

Les archives révèlent une réalité plus complexe, qui avait conduit fin 1963 l'ambassadeur à tirer « la sonnette d'alarme »³³ et le ministre des Affaires étrangères à exprimer ses « plus expresses réserves » à son collègue³⁴. Les groupes fixèrent leur lieu d'implantation au hasard de leurs contacts, faute de connaissance du pays, et au dernier moment, après avoir successivement annulé plusieurs options une fois recueillis à la hâte des avis négatifs fin 1963. Sans l'urgence de devoir se décider en janvier 1964, moins de deux mois avant son arrivée, le groupe Thurin n'aurait peutêtre pas accepté, en dépit de la présence du « phalanstère militaire » du général Gardy à 20 km au sud³⁵, et malgré l'offre alléchante de la province, les terres vierges et peu accessibles mises à sa disposition dans la région subtropicale de Formosa, qualifiée dans un rapport ultérieur de « très isolée, mal équipée, au climat éprouvant, capricieux et extrême »36... Dans ce contexte improvisé, l'installation des familles et des nombreux enfants a été négligée : ils ont été contraints de vivre sous des tentes prêtées par l'armée, à Saucesito, ou des bungalows loués à la province, à Corrientes, voire de s'entasser dans l'hôpital désaffecté de Formosa à plus de 100 km du domaine³⁷. Fin 1964, une trentaine seulement des 110 familles arrivées au début de l'année étaient convenablement logée³⁸. Autre point de divergence ministériel, les budgets prévisionnels, à propos desquels les Finances et les Affaires étrangères considéraient que les recettes ne s'annonçaient pas suffisantes pour rembourser le matériel acquis en France tout en achetant la terre, compte tenu des prêts à court terme et à fort taux d'intérêt en Argentine³⁹; la dissociation rapide des groupes a

³² CDAN, BA, 91. Note sur la situation au 10 octobre 1972 des rapatriés d'Afrique du Nord émigrants en Argentine.

³³ CDAN, BA, 75. De C. De Margerie à la direction des Finances extérieures du ministère des Finances et des affaires économiques, le 3 décembre 1963.

³⁴ CADN, BA, 75. Du MAE au ministre des Rapatriés, le 11 décembre 1963. Le 2 décembre, F. Leduc (DCAAC) garantissait à l'ambassadeur C. de Margerie qu'il « ferai(t) tout ce qui est en (s)on pouvoir pour que ce départ n'ait pas lieu dans les conditions actuelles ».

³⁵ M. Ranaletti, « Des anciens de l'OAS en Argentine, terre d'accueil pour les 'réfugiés politiques' français », op. cit., p. 227-228, et M.-M. Robin, *Escadrons de la mort..., op. cit.*, p. 230..

³⁶ CADN, BA, 72. Rapport de mission en Argentine du directeur général du BDPA, mai 1966.

³⁷ CADN, BA, 72. Rapport préliminaire sur les implantations d'agriculteurs français en Argentine, BDPA, fin 1964.

³⁸ CADN, BA, 72. Rapport préliminaire sur les implantations d'agriculteurs français en Argentine, BDPA, fin

³⁹ CDAN, BA, 75. De C. De Margerie à la direction des Finances extérieures du ministère des Finances et des affaires économiques, le 3 décembre 1963.

ensuite encore accru la charge de chaque colon restant, tandis que ceux qui partaient ne pouvaient disposer ni des sommes investies ni du matériel acquis collectivement.

L'accompagnement officiel de cette migration organisée semble donc avoir été initialement restreint. Du côté argentin, les autorités provinciales ont montré peu d'empressement à concrétiser leurs promesses : à titre d'exemple, celles de Formosa n'ont délimité qu'en octobre 1964 le domaine de Tacaaglé et n'ont pas voulu prendre le risque politique d'en chasser les *intrusos* – Indiens guaranís, paysans sans terre – qui l'occupaient illégalement. Du côté français, la multiplicité des ministères concernés a compliqué l'action⁴⁰. Il a fallu attendre entre 4 et 8 mois le versement des subventions et un an la livraison du matériel. La conjonction de ces délais, retardant le travail des terres, a été doublement néfaste : non seulement elle a entraîné une oisiveté forcée source de tensions au sein des groupes, mais elle les a privés de tout revenu et a grevé leur situation financière déjà précaire. Fin 1964, sur 60 000 ha au total, seuls 3 000 (5%) étaient exploités, annonçant une année 1965 blanche⁴¹.

Bien plus, il faut souligner avec les experts les inconvénients du système encadré. Pour entrer en franchise dans le délai prescrit, le matériel agricole devait être commandé de façon groupée en amont ; de ce fait les achats se sont révélés à la fois inadaptés – moissonneuses-batteuses sans utilité en milieu sub-tropical, tracteurs à chenilles avec bulldozers inadéquats pour défricher – et excessifs, compte tenu de la rapide dislocation des groupes, mais, la convention interdisant de vendre le matériel inutilisé en déshérence pour rembourser les échéances, il restait immobilisé. Acculé par une situation financière désespérée en 1967, les colons de Saucesito le récupérèrent par la force et se le répartirent. Le système imposait par ailleurs que la migration ait lieu en groupe : or ceux-ci se sont révélés artificiels, trop importants, trop hétérogènes, et ont eu un effet déresponsabilisant, loin des coopératives de producteurs en faire-valoir direct fondées sur des affinités.

⁴⁰ CADN, Buenos Aires, dossier 70. Du conseiller commercial près l'ambassade de France, R. Sanson, au ministre des Finances et des Affaires économiques (secrétariat de la Commission des garanties), le 20 octobre 1964 : « La diversité des services français qui s'occupent, directement ou indirectement de ces problèmes (Quai d'Orsay, rue de Rivoli, Quai Branly, Place Beauvau…) ne contribue pas à asseoir les responsabilités et à permettre une action coordonnée. Le moment est venu d'arbitrer l'autorité des divers services qui interviennent dans cette affaire et d'indiquer, une fois pour toutes, le service administratif réellement responsable »

⁴¹ CADN, BA, 72. Rapport préliminaire sur les implantations d'agriculteurs français en Argentine, BDPA, fin 1964.

En définitive, c'est l'appui technique initial d'une structure d'accueil et d'accompagnement qui semble avoir manqué aux colons. Non seulement tous n'avaient pas une réelle expérience d'agriculteur en Algérie, mais ils ont en vain tenté de transposer les méthodes culturales nord-africaines⁴², leur mentalité pionnière les conduisant à ne pas tenir compte des pratiques culturales locales⁴³. Après avoir essuyé un échec avec les céréales et les oléagineux, ils ont généralement fait plusieurs tentatives – bananiers, riz, coton, tabac – avant de prendre conscience de l'intérêt de diversifier les cultures, pour essayer de pallier les fréquents aléas climatiques et les fluctuations des prix, de prévoir une petite récolte secondaire arrivant au moment où le marché était peu encombré, pour tenir compte des difficultés de commercialisation, et de compléter par de l'élevage extensif, une fois dégagées les sommes nécessaires à l'achat de bétail.

Cette évolution progressive a été favorisée par la mission du BDPA, pérennisée en juillet 1965. Elle apporta son assistance pour la rectification des plans de cultures et de financement, elle conseilla également les colons en quête d'un nouveau point de chute. Surtout, dès sa première intervention fin 1964, elle suggéra des solutions qui furent adoptées par le Comité interministériel du 19 mars 1965. Le principe d'un prêt complémentaire de 30 000 francs, d'abord : il ne fut mis en œuvre qu'un an après, toutefois, trop tard pour aider à rétablir les situations compromises, mais il servit aux réinstallations consécutives aux migrations intérieures. Ainsi un noyau autour de Georges Thurin s'installa-t-il à Valle Azul où il créa un village, avec son temple protestant. L'individualisation des terres, du matériel importé et des garanties fut également décidée sur les instances du BDPA et menée sur plusieurs années, en trois étapes successives, mettant fin à la propriété collective et entraînant l'apurement des comptes des coopératives. Elle permit aux plus entreprenants – comme les 11 colons de Valle Azul, réorientés vers des cultures fruitières rémunératrices⁴⁴ – et aux petits groupes solidaires, unis par des liens familiaux le plus souvent, de s'établir.

⁴² CADN, BA, 91. Rapport de fin de mission, 1971.

⁴³ R. Gaignard, « La faillite de l'expérience de colonisation agricole des Pieds-Noirs en Argentine », *Cahiers d'outre-mer*, n° 83, juillet-septembre 1968.

⁴⁴ I. Santi, « Evocando la emigración... », op. cit., précise que ces familles sont toujours installées là en 2002.

Sur ces bases renouvelées, un nouveau groupe fut autorisé à émigrer en 1965 puis le Comité interministériel du 15 mars 1966 décida de poursuivre l'expérience migratoire dans la limite de 80 familles⁴⁵. L'implantation ne fut pas aisée pour autant, ce qui explique sans doute que seuls 16 colons répartis en deux groupes, outre deux immigrants isolés, soient venus en 1967, année qui mit un terme à la formule inaugurée en 1964. L'opération du groupe Dalmas, en 1965, avait pourtant été bien préparée : les 21 familles originaires de Blida arrivèrent à destination en même temps que les cadres de déménagement et le matériel agricole que le BDPA avait partagé au préalable, ainsi que les terres ; la colonisation est donc bien individuelle, désormais, même si la migration était conçue collectivement. Les colons s'installèrent sur 3 400 ha, dont 2 000 aménagés et fertiles, bien reliés, à Rosario de Lerma, dans la province de Salta au climat agréable proche de l'Atlas algérien. Là aussi, néanmoins, les premières années furent très difficiles et marquées par la dispersion, en raison de la lourdeur des échéances des crédits à court terme pour rembourser l'achat des terres et des tâtonnements pour déterminer le meilleur système cultural. En 1967, le BDPA dut négocier avec les créanciers pour permettre aux colons restants d'acquérir leur droit de propriété. Cette même année, 10 familles (groupe Michaud) s'installèrent dans la province de Salta, à Cerrillos, sur des terres nécessitant d'importants investissements pour cultiver du tabac, tandis que 6 autres (groupe Dehaye) optaient pour la province de San Juan où ils achetèrent chacun 80 ha à aplanir, dessaler, forer, pour y planter de la vigne. L'ampleur des travaux nécessaires à la mise en valeur des terres, outre les intempéries, épuisèrent les réserves financières de ces colons d'autant que, selon les dispositions ajoutées par la France lors du renouvellement de la convention bilatérale pour pallier la carence de paiement des autres groupes, ils devaient régler la première tranche de matériel, désormais livré en deux temps, pour recevoir la seconde. A nouveau, le BDPA dut intervenir auprès des vendeurs et obtenir des droits de propriété correspondant aux versements effectués. Tous ces colons ont survécu en utilisant leur matériel à des travaux publics ou du transport routier.

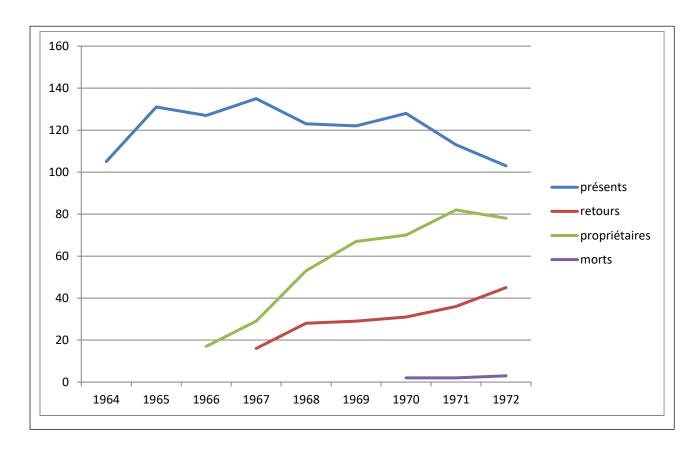
Au milieu de l'année 1966, 37% (47) des 127 familles de colons en Argentine étaient parvenues à s'établir, quoique modestement, 27% (35) paraissaient dans une situation sans issue, 20% (25) recherchaient une nouvelle terre et 3% (4) étaient

⁴⁵ CADN, BA, 75. Secrétariat du gouvernement, rapport de décision, le 29 mars 1966.

repartis⁴⁶. Deux ans après, le fait qu'une petite moitié seulement des 151 familles immigrées soit propriétaire de sa terre montrait la fragilité de l'implantation.

Evolution du nombre de colons présent et de propriétaires

	Colons présents	Reparti en France	Agriculteurs propriétaires		en
1964	105	?			
1965	131	?			
1966	127	4 ?	17		
1967	135	16	29		
1968	123	28	53		
1969	122	29	67		
1970	128	31	70	2	
1971	113	36	82	2	
1972	103	45	78	3	



⁴⁶ CADN, BA, 72. Rapport de mission en Argentine du directeur général du BDPA, mai 1966.

L'attribution des droits de propriété fut donc un volet essentiel de l'action du BDPA, et la hausse du nombre de propriétaires est un révélateur de la stabilisation progressive : on observe deux temps forts, l'un en 1968 (avec un doublement par rapport à 1967, un triplement par rapport à 1966), l'autre en 1971 lorsque les 15 colons restants à Saucesito parvinrent à obtenir des lots de colonisation sur le domaine que, acculés, ils avaient vendu à l'Etat avec l'aide du BDPA en 1968 ; on peut considérer que le début des années 1970 constitue un palier, non seulement parce qu'il prélude à un glissement vers des activités non agricoles, commerciales, artisanales ou salariées, mais aussi parce que le départ semble la seule perspective pour les non-propriétaires en situation précaire. L'évolution des retours corrobore cette analyse puisqu'elle suit celle de l'accession à la propriété : un bond en 1968 avec le départ de 19% de l'effectif total, puis une progression continue et régulière, enfin une dernière hausse en 1972, alors que la fin annoncée du BDPA est synonyme de normalisation. Celle-ci avait été facilitée par la décision prise en 1969 de verser une subvention complémentaire, entre 15 000 et 20 000 francs, pour assainir les comptes, à laquelle pouvait seuls prétendre les propriétaires-exploitants⁴⁷.

En définitive, l'insertion des colons en Argentine a résulté de leur dispersion du fait de migrations intérieures comme le montrent les trois cartes : de 4 implantations en 1965, on est passé à une vingtaine en 1969 dans 11 provinces ; amorcés d'emblée, les transferts à partir des noyaux initiaux ont culminé autour de 1966, avant qu'une stabilisation ne s'opère en 1968, confirmée au début des années 1970. La carte de 1972 confirme par ailleurs que cette mobilité a entraîné un glissement du nord-est vers le nord-ouest – la province de Salta, à l'implantation la plus prospère – et vers les provinces médianes de Buenos Aires et de Río Negro.

Une fois tournée cette page initiale, c'est celle de l'ancrage dans le pays d'adoption qui s'ouvrait. Les difficultés évoquées, les départs de ceux qui n'avaient pas su s'adapter, qui n'arrivaient pas à maîtriser la langue espagnole (tous les colons

⁴⁷ CADN, BA, 91. Note du MAE (DCAAS) annonçant à l'ambassade de France en Argentine l'accord obtenu du ministère de l'Economie et des Finances aux propositions formulées en ce sens par le Comité interministériel, le 14 janvier 1970. L'annonce avait déjà été faite un an auparavant, le 11 mars 1969, et il semble qu'il ait fallu ce délai pour décider des montants attribués.

n'étant pas hispanophones, à l'instar des Constantinois de Saucesito), des plus âgés qui étaient venus parce qu'ils ne connaissaient personne en France et comptaient être épaulés par une communauté de compatriotes mais qui se retrouvaient isolés du fait de l'individualisation, les rapatriements des plus démunis (5 encore en 1972), laissent augurer de douloureux parcours personnels. Mais, avec au total 30% de retours, il est possible de parler de succès mesuré⁴⁸. Des 103 familles toujours présentes fin 1972, une moitié (53) était restée fidèle à l'implantation d'origine et 70% (78) étaient propriétaires de leurs terres. Et c'est hors de tout cadre communautaire, de manière individuelle ou familiale, qu'elles se sont intégrées en Argentine, pays d'immigrants, de déracinés, tout en préservant leur identité pied-noir⁴⁹.

.

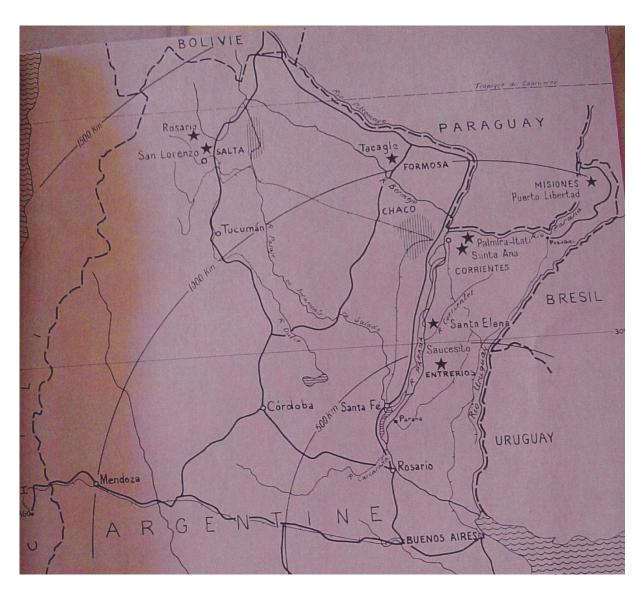
⁴⁸ Notamment par comparaison avec le très fort taux d'abandon (90%) des colons belges implantés au Brésil, à Botucatu dans l'Etat de Sao Paulo, ou par comparaison avec les facilités offertes aux paysans japonais installés en Argentine dans le cadre d'une migration totalement encadrée, « clef en main »

⁴⁹ G. Verdo, « L'exil, la méloire et l'identité culturelle... », op. cit.

Implantations fin 1965 50



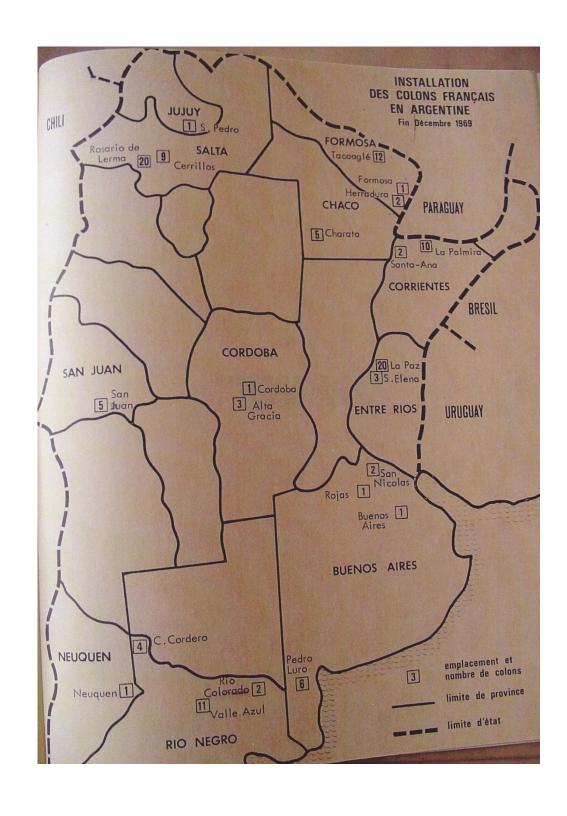
⁵⁰ CADN, BA, 72. Notes sur les activités de la mission BDPA d'assistance technique aux agriculteurs français anciens résidents en Afrique du nord, immigrés ou immigrants en Argentine (de juin à septembre 1965).



Implantations fin 1969⁵¹

-

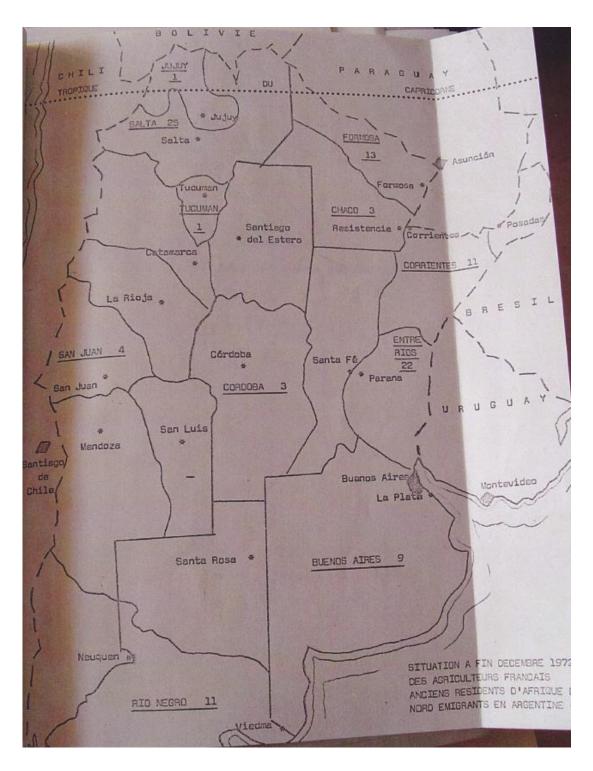
⁵¹ CADN, BA, 91. MAE, DCAAC, Agriculteurs français d'Afrique du nord émigrés en Argentine, rapport de mission 1969.



Implantations fin 1972⁵²

-

⁵² CADN, BA, 91. BDPA, Rapport de fin de mission 1972, Jacques Babeau.



Anne Dulphy

(Ecole polytechnique / LinX)